

**Communiqué de presse**  
Berne, le 22 juin 2016

## **Nouveau régime financier 2021 : des impôts prolongés mais pas pérennisés**

**L'Union suisse des arts et métiers usam salue la décision du Conseil fédéral prise dans le cadre du message relatif au nouveau régime financier NRF 2021. Ce dernier vise à garantir que la Confédération pourra bénéficier, jusqu'en 2035, des sources de revenus que sont la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt fédéral direct (IFD). L'usam s'était prononcée contre la pérennisation de la perception de ces deux impôts. Cette prolongation permettra de sauvegarder le débat périodique sur le système fiscal.**

A eux deux, l'IFD et la TVA rapportent plus de 60% des recettes fiscales de la Confédération : il n'y a donc pas lieu de les remettre en cause. Mais graver dans le marbre la perception permanente de l'IFD et de la TVA aurait donné une toute-puissance à l'Etat et aurait privé les citoyens de leur droit au chapitre.

L'Etat devra solliciter régulièrement l'approbation du souverain et donc se remettre en question. La discussion de fond sur l'ensemble du régime financier impose une contrainte saine à la Confédération, celle de reconsidérer ses dépenses, de viser un budget sur le long terme à l'équilibre et d'éviter de futures hausses de la quote-part fiscale. Pour y parvenir, l'usam demande au Conseil fédéral d'effectuer en priorité un réel examen des dépenses et des tâches de la Confédération. Le fait que la TVA et l'IFD soient limités dans le temps constitue en l'occurrence un facteur de motivation important.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Alexa Krattinger**, responsable du dossier, tél. 031 380 14 14, mobile 079 779 20 58

**Numéro 1** : plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME